

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEDRAS LVS

mut 49/1965

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de la place
de Sardaigne sur la commune de Cac-
euve

Du 10 janvier 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune
de Cacueu en séance du 17 octobre 1963, proposant au Conseil
d'Etat de donner le nom de place de Sardaigne à la place située
entre la rue Jacques-Dalphin (derrière l'église Sainte-Croix) et
le boulevard des Promenades (côté avenue Vibert);

vu le préavis favorable du service d'urbanisme le
4 novembre 1963;

vu le préavis favorable du service des archives de
l'Etat le 18 décembre 1963;

vu le règlement sur la désignation des arbres du
9 octobre 1931,

A R A B T E :

Il est donné le nom de place de Sardaigne à la place
située entre la rue Jacques-Dalphin (derrière l'église de Sainte-
Croix) et le boulevard des Promenades (côté avenue Vibert).



Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Gautier	1 ex.
Intérieur	1 ex.

Certifié conforme
le chancelier d'Etat :